

DELEGATION DE SIGNATURE ADM-IUTBLA-3

L'ADMINISTRATRICE PROVISOIRE DE L'UNIVERSITE TOULOUSE - JEAN JAURES

- VU Le code de l'éducation, et notamment ses articles L712-1 et L712-2 ;
- VU Les articles R719-51 à R719-112 du code de l'éducation relatifs au budget et régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;
- VU Les statuts de l'université ;
- VU L'arrêté de la Rectrice de la région académique Occitanie, Chancelière des universités, en date du 28 novembre 2022, nommant Madame Emmanuelle GARNIER, Administratrice provisoire de l'Université Toulouse Jean Jaurès.

ARRETE

Article 1 : Il est donné délégation à Madame **Adriana SOVEJA**, MCF pour le département Génie industriel et Maintenance de l'IUT Blagnac Toulouse - Jean Jaurès, à effet de signer les conventions de stages des étudiants de l'IUT.

Article 2 : Toute subdélégation de signature est prohibée.

Article 3 : La présente décision prend effet à partir de sa publication.

Article 4 : La présente décision prend fin au terme des fonctions du délégataire ou du délégant.

Article 5 : La présente décision est soumise à publicité. Elle sera affichée sur le site Internet de l'Université.

Article 6 : Le Directeur général des services et l'Agent comptable sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Toulouse, le 8 décembre 2022

L'Administratrice provisoire

Notifié le : 5/1/23
Publié le : 5/1/23

Madame Emmanuelle GARNIER

